

de

Dossier concernant une Demande
de la Société royale de Philanthropie
demande à pouvoir ouvrir une Exposit-
tion dans les Locaux du Palais National

N^o 1284

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE.

12984
Seiende v. d. Philanthropie. — Exposition au Palais National.

Société royale
de
Philanthropie
de Bruxelles



Bruxelles, le 14 Novembre 1871

Les bureaux sont établis
à l'hospice des aveugles.
Boulevard du midi. 136

à M^r le Ministre de l'Intérieur.

La Société royale de Philanthropie a
l'honneur de venir solliciter de votre bienveillance
l'autorisation d'occuper provisoirement, dans le
Palais Ducal (pour y installer son exposition annuelle
d'objets d'art &c) le local que vous avez bien voulu
mettre à sa disposition, l'année dernière, dans le
même but philanthropique : le soutien de l'orphelin
des aveugles.

Cette exhibition artistique, M^r le Ministre
est une des sources principales de recettes que
possède notre vaste institution, qui s'adresse
à soutenir les infortunés & dont les besoins s'accroissent
sans cesse avec le malheur de la classe ouvrière.

Meurt. agr. M^r le Ministre. De

Le Président

Le Secrétaire-général
(Signé) L. Geelhand.

(Signé) J. J. Dausaert

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le

22 ^{juin} 1871

1871

ADMINISTRATION
de
L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE.

N^o 10075

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1284

1284

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous
communiquer ci-joint afin d'avis,
une requête de la société royale de
philanthropie de Bruxelles, tendant
à obtenir l'autorisation d'installer
au palais Ducal son exposition
annuelle d'objets d'art.

Aguez, Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée.

Pour le Ministre,
Le Directeur général,

Willems

À la Commission Administrative
des Musées de peinture et de sculpture
de l'Etat.

Brux. 10 Dec. 1871

à Mr. le Ministre de
l'Intérieur

Quelque recommandable
que soit le but de la
Société royale de Philan-
thropie, nous nous voyant
à regret, obligés d'envoyer
un avis d'opposition sur
la demande qui nous a
été transmise par votre
Dépêche du 22 ^{au} Jⁿ,
l'Administration des
Beaux-arts, N^o 1007.

Ainsi que nous avons
eu l'honneur, M^{le} Ministre,
de le faire remarquer à
propos d'une demande
analogue de la Société
Libre des Beaux-arts,

il conviendrait d'écarter des
Classes ces collections
particulières qui ont pour
l'inconvénient de distraire
de leur destination les
locaux déjà si insuffisants
pour le classement des
ouvrages et de priver
le public d'une partie
des Collections pendant
plusieurs mois.

Vous avez l'honneur
de nous renvoyer la pièce
jointe à votre lettre
précédente & de nous
prouver, et le mieux, d'après
l'op. de

Le Président.

Le Secrétaire, Louis Tattet
DS